

Activités parrainées par le gouvernement

Le PDME couvre certains frais engagés par les entreprises invitées par le ministère à participer à certaines missions commerciales et à certaines foires commerciales à l'étranger. Il finance aussi les voyages de représentants d'entreprises ou de gouvernements étrangers au Canada ou à des foires commerciales auxquelles le Canada participe de façon importante.

Les entreprises qui veulent obtenir de l'aide en vertu du PDME doivent être prêtes à exporter. Pour demander une aide financière en vertu du PDME, veuillez vous adresser au centre du commerce international le plus près de chez vous (voir le feuillet 4).